

**N° 21-46**  
**ATTRIBUTION MARCHÉ - DDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,  
Le bureau dûment convoqué le 21 octobre  
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT  
Et la délibération  
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 27 octobre 2021  
Sous la présence de Monsieur Michel FAYET, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

**PRESENTS :**

Monsieur FAYET Michel  
Monsieur MARMONIER Pierre  
Monsieur ROSET Patrick  
Madame DEBES Céline  
Monsieur VILLARD Claude  
Monsieur CASTAING Patrick  
Monsieur AMEZIANE Karim

**EXCUSEE :**

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

**OBJET : Transport, tri et traitement des Déchets Diffus Spéciaux issus des déchèteries (DDS)**

Un appel d'offres a été publié le 22 juillet 2021 pour le transport, tri et traitement des DDS avec pour date et heures limites de réception des offres le 20 septembre 2021 à 10 h 00.

Le début des prestations est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 27 octobre 2021 à 16 h 00.

La commission a attribué le marché à l'entreprise SARPI pour un montant annuel de 74 477.91 € HT, soit 81 925.70 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de  
publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 27 octobre 2021**

Michel FAYET,  
Président

